



Délai de préavis dans un appartement (location)

Par Visiteur

Bonjour , j'ai 19ans célibataire , je loge dans un appartement dans la vallée de cluses en haute Savoie depuis le 1er septembre . Je logé dans cette ville car je travailler dans une usine de plastique de juillet a début décembre . J'ai commencer ma deuxième saison d'hiver a flaine au remonté mécanique et j'ai décider d'accepter le logement saisonnier car le trajet cluses flaine dure 45 min ! Et ce trajet demande beaucoup d'investissement en essence ! Je paye 480 euro pour le logement de cluses et 250 euro celui de flaine . Mon préavis pour celui de cluses a pris comme départ le 1er janvier 2011 , et prend fin le 31 mars car mon préavis est de trois mois . Mon salaire est de 1223 euro net TTC et je perçoit des apl de 244 euro pour mon logement de cluses . Ma question est : " Quel est mon délai de préavis exactement pour le logement de cluses avec la situation dans lequel je me trouve ? Veuillez s'il vous plait me répondre assez rapidement . Je vous en remercie

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Etant donné que vous ne rentrez dans aucune des conditions légales pour la réduction du délai de préavis à 1 mois, le délai de préavis est de 3 mois.

Cordialement